



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et
patrimoines*

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine de l'Isère

Affaire suivie par Hélène Schmidgen-Bénaut :

☎ : 04 38 49 84 04

✉ : helene.schmidgen-benaut@culture.gouv.fr

Réf. : D 17 142

L'architecte des bâtiments de France
Chef de l'Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de l'Isère

À

Monsieur le directeur de la DDPP
Espace le Doyen
22, avenue Doyen Louis Weil
CS6
38028 GRENOBLE CEDEX

A l'attention de Sylvie Blanc

A Grenoble, le 04 octobre 2017

Objet : commune de Saint Antoine L'Abbaye
projet parc éolien EDPR

Réf.: votre demande d'avis reçue le 22 août 2017 AEU_38_2017_7_Projet éolien-St Antoine
Dionay

En réponse à votre demande,

Le porteur de projet a pris le soin d'associer mon service en amont pour intégrer aux études les contraintes liées aux monuments historiques et au site patrimonial remarquable de St Antoine l'Abbaye.

La qualité des études paysagères et du travail en amont est à souligner.

Le travail et les échanges en amont ont permis de faire évoluer le scénario retenu pour limiter au maximum l'impact sur les monuments historiques et le site patrimonial remarquable de St Antoine l'Abbaye. Ainsi par exemple, la hauteur des éoliennes sur la ligne sud a été abaissée à 150 m.

On peut regretter à la marge que quelques bouts de pales restent visibles :

- * en vue furtive le long de la RD 27 en arrivant sur St Antoine l'Abbaye,
- * en vue très latérale depuis le parvis de l'église.

Des mesures compensatoires ont été proposées par le porteur de projet :

- * densifier les structures végétales depuis la RD 27 pour dissimuler la vue des pâles,
- * enfouir les réseaux existants très impactants pour la qualité du paysage (vue frontale depuis le parvis, vue depuis la RD 27 en arrivant sur le village).

Ces mesures compensatoires vont permettre d'améliorer la perception des monuments historiques et la qualité du site patrimonial remarquable de St Antoine l'Abbaye.

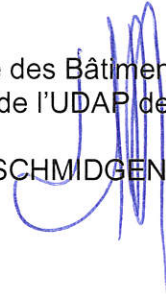
En conclusion, j'émet un avis favorable à ce projet avec les prescriptions suivantes :

- * les mesures compensatoires décrites seront effectivement mises en œuvre,
- * les gabarits annoncés dans le projet ne seront pas modifiés lors de la réalisation effective.

En recommandation et vu le délai de réalisation de ces projets, si les évolutions technologiques permettent, au moment de la mise en œuvre effective, d'avoir une puissance égale pour des éoliennes plus basses, il est conseillé d'abaisser les éoliennes de la ligne sud pour ne plus les percevoir depuis le parvis.

L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'UDAP de l'Isère

Hélène SCHMIDGEN-BENAUT



Copie : DREAL ARA - UD DREAL26 - Jérôme Permingeat